



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ENSAM

Question écrite n° 95172

Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes suscitées par la délocalisation de l'ENSAM de Cluny. En effet, il semble que soit projeté, la création d'un CER ENSAM à Lyon. Devant les interrogations que suscitent ces informations, il lui demande de l'informer de l'avenir du centre ENSAM de Cluny et de lui préciser ce qu'il en est du projet lyonnais.

Texte de la réponse

Au CIACT du 6 mars 2006 a effectivement été présentée la perspective d'implantation à Lyon d'un centre d'enseignement et de recherche spécialisé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM). Le ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche a été chargé d'étudier la faisabilité de cette implantation en vue de soumettre un projet de décision à un prochain CIACT. À ce jour, cette analyse ou expertise sur l'intérêt, la pertinence ou la faisabilité scientifique, administrative et financière d'un tel projet n'est pas achevée. En toute hypothèse, quel que soit le développement qui pourrait être envisagé à Lyon, le centre de Cluny ne peut en être menacé, dans la mesure où le projet concernerait un champ scientifique différent de celui de Cluny. Au surplus, le centre de Cluny a bénéficié ces dernières années de mesures visant à sa consolidation en s'appuyant sur des thématiques portant sur la réalité et l'immersion virtuelles. La politique de recrutement scientifique a permis au centre de Cluny de rejoindre une unité de recherche mixte du CNRS et de l'université de Bourgogne et de proposer avec l'université une spécialité de master de recherche.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Anciaux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95172

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5314

Réponse publiée le : 19 septembre 2006, page 9855